



## « On ne nous dit pas tout ... »

### Consultations au CE DMSMO : Ce que NE vous dit PAS la « lettre d'information »

Il y a les procès-verbaux qui sont affichés sur l'intranet qui sont accessibles mais d'une lecture ardue. Il y a une « lettre d'information » rédigée par le secrétaire CFDT et envoyée par ASC.CE.GENERALI.DMSMO sans mandat, ni approbation du CE.

**FO estime nécessaire d'informer les salariés en toute transparence sur les questions importantes abordées lors des réunions du CE DMSMO.**

### Expertise informatique :

FO a réclamé une expertise dans le but de faire arrêter les délocalisations et le « move », c'est à dire le transfert hors de France des actifs & activités informatiques. Cette demande a été soutenue par la signature de plus de 300 salariés (essentiellement de l'informatique, études et production) en seulement deux tables de signatures sur le site de Saint Denis !

Un message a été adressé à tout le CE DMSMO par la secrétaire adjointe du CE et le rapporteur de la commission informatique (tous les deux membres de FO), pour mettre au vote cette mission d'expertise. Le délégué syndical central CFDT a répondu à cette demande, en mettant la Direction en copie, que la proposition d'expertise serait rejetée en état. Et, la CFDT a tenu à préciser que « *les élus CFDT au CE et au CCE ne partageaient pas la revendication : " un arrêt des délocalisations en cours".* »

**La Direction est donc officiellement informée que la CFDT soutient la politique de délocalisations !**

Notre syndicat FO continue et continuera l'action pour bloquer les délocalisations. Les autres syndicats vont-ils s'aligner sur la CFDT ? Toute la question est là ...

### Budget des ASC :

FO a défendu et défendra dans le bureau du CE, dans la commission budget et dans le CE, des revendications qui n'ont pas été retenues à ce jour :

- Maintien des droits pour les salariés en congés parental ,
- Relèvement des niveaux des tranches de QF,
- Suppression de la tranche 6 de QF qui ne correspond à aucun QF mais qui est seulement destinée à « punir » les salariés qui refusent ou qui n'ont pas pu présenter leur avis d'imposition,
- Retour de la gestion des logements par le CE et non par la RH (qui pratique une politique de discrimination)
- ...

**Le syndicat FO tient également à signaler qu'il se retrouve souvent seul à défendre des dossiers au sein du bureau qui ne sont finalement pas retenus ...**



## Projet « professionnalisation des dispositifs et compétences de l'expertise Client »

Ce projet est soumis au CE et prévoit des écoutes et enregistrements de toutes les communications (téléphone, mail, tweet, etc...) entre les salariés de Generali et, non seulement, **les clients** mais également **tous les tiers** (intermédiaires agents et courtiers, producteurs salariés, partenaires fournisseurs ...).

### **C'est donc un projet qui peut concerner toute l'entreprise !**

Mais si les communications sont écoutées et enregistrées « à chaud » et « à froid », il y a un risque de « flicage » et de sanctions contre les salariés. Le risque est d'autant plus grand que la politique de sous-effectifs et les restructurations successives ont eu pour conséquence un retard dans le traitement des dossiers. Et comme les délégués du personnel FO l'ont souvent dénoncé cela conduit à des tensions dans les relations avec les tiers exaspérés par les retards.

Les élus FO ont réclamé une garantie très précise et très importante :

**Que la Direction s'engage à ne pas utiliser les écoutes et enregistrements dans le cas d'une procédure disciplinaire (ni dans le cadre d'une procédure prud'homale).**

**La Direction a refusé** en répondant que dans le cadre de cette évaluation « *un comportement inadapté à l'égard d'un client ou d'un intermédiaire* » pourrait « être qualifié de fautif (par exemple : insultes, propos racistes, fraude, divulgation d'informations, harcèlement...) et sera sanctionné comme le prévoit le règlement intérieur. »

Chacun sait que ces appréciations sont subjectives et que l'arbitraire est souvent constaté dans ces cas. C'est donc inadmissible !

**Au lieu d'embaucher massivement pour faire face aux besoins en effectifs et pour remplacer les départs, on préfère augmenter les pressions sur les salariés en menaçant de les sanctionner !**

**Notre syndicat FO maintient cette revendication.**

Bien évidemment, la position de notre syndicat FO sur ce sujet dérange ... C'est la raison pour laquelle la Direction a mis en place une coordination des CHSCT en manœuvrant illégalement de manière à ce que le syndicat FO n'y soit pas représenté !

A suivre ...



### Demande d'adhésion à *Force Ouvrière*

Nom, Prénom : .....

Adresse : .....

.....

Téléphone : ..... Email : .....

(A transmettre à notre fédération ou à remettre à un délégué *Force Ouvrière* de Generali)

**FEC Force Ouvrière** ✉ 54 rue d'Hauteville - 75010 Paris ☎ 01 48 01 91 91